

## SECOURS CATHOLIQUE DES GRAVES

Le Secours Catholique des Graves communique :

« L'équipe des bénévoles du Secours Catholique des Graves assure désormais des permanences d'accueil chaque semaine dans les conditions suivantes :

- Le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois, au KAWA-NHAN, place Joahne à Léognan, de 9h30 à 11h00.
- Le 2<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois, à la Maison de Services au Public, place Johane à Léognan, de 15h00 à 17h00.

Tous les jours, la permanence téléphonique est joignable au 06 30 90 07 81

Le Service Mobilier, 59 Allée des Lettres Persanes à La Brède, est ouvert les mardis et jeudis de 9h30 à 17h00- 05 56 87 61 35 »

## DÉCHETTERIE - HORAIRES D'HIVER

Les déchèteries de La Brède et de Léognan restent ouvertes aux horaires d'hiver dans l'attente de précisions du gouvernement.

Pour votre déplacement, munissez-vous de votre attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case "Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public".

L'ouverture aux particuliers passe en horaires d'hiver à partir du 2 novembre 2020 jusqu'au 30 avril 2021 :

- du lundi au vendredi de 13h00 à 17h00.  
Le samedi : 8h30 à 12h30 et 13h00 à 17h00.  
Le dimanche 8h30-12h30.

### Les mesures de prévention et gestes barrières restent à appliquer

- Distance minimum de 1 m à respecter entre individus.
- Un seul usager par apport.
- Pas d'enfant de moins de 12 ans.
- Contrôle des apports à distance.
- Port du masque obligatoire pour agents d'accueil et usagers.

20 avenue du Général de Gaulle - 33640 AYGUEMORTE-LES-GRAVES

Téléphone : 05 56 67 10 15 - Télécopie : 05 56 67 04 05.

Mail : [mairie-ayguemortelesgraves@wanadoo.fr](mailto:mairie-ayguemortelesgraves@wanadoo.fr) Site : [www.ayguemortelesgraves.fr](http://www.ayguemortelesgraves.fr)



**Flash Info**  
**n°235**  
**Novembre**  
**2020**

### Triste mois d'Octobre :

Parce qu'il avait donné un cours, sur la liberté d'expression, ce professeur d'histoire et de géographie a été assassiné le 16 octobre dernier devant son collègue.

« Mort pour avoir enseigné ... »

Restons mobilisés pour porter nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Une nouvelle période de confinement fixée aujourd'hui jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre bouleverse nos modes de vie et bloque la vie associative dans ses activités. Le protocole sanitaire de l'école est renforcé avec le port du masque obligatoire pour les élèves à partir de 6 ans et une limitation du brassage tout au long de la journée.

Protégez-vous bien.

### Cérémonie du 11 novembre :

La cérémonie du 11 novembre se déroulera à 11 heures place du souvenir. Nous attendons des instructions de la préfète de la Gironde pour connaître les mesures sanitaires à mettre en place.

Le Maire et le Conseil Municipal

20 avenue du Général de Gaulle - 33640 AYGUEMORTE-LES-GRAVES

Téléphone : 05 56 67 10 15 - Télécopie : 05 56 67.04.05

Mail : [mairie-ayguemortelesgraves@wanadoo.fr](mailto:mairie-ayguemortelesgraves@wanadoo.fr) Site : [www.ayguemortelesgraves.fr](http://www.ayguemortelesgraves.fr)

## AVIS

Le secrétariat de mairie accueille du public, uniquement sur rendez-vous, **les mardis et jeudis**, de 14h00 à 18h00, dans le respect des gestes barrières et avec port du masque obligatoire.

Un accueil téléphonique est assuré, notamment pour la prise de rendez-vous, de 14h00 à 17h00, **du lundi au vendredi**.

En dehors de ces horaires vous pouvez :

- Laisser un message sur la boîte vocale de la mairie en précisant bien vos coordonnées (nom et numéro de téléphone afin d'être rappelé).
- Ou bien nous transmettre vos demandes pas mail à l'adresse suivante : [accueil.ayguemorte@orange.fr](mailto:accueil.ayguemorte@orange.fr).

Merci de votre compréhension.



## POINT RENCONTRE JEUNES

En raison de la crise sanitaire actuelle, et conformément aux nouvelles directives, le Point Rencontre Jeunes reste fermé jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Merci de votre compréhension.



## INFORMATION ADMINISTRATIVE

### ❑ CONCILIATEUR DE JUSTICE :

**Madame Claudie GERALD**, occupe le poste de conciliateur de justice pour le canton de La Brède (en remplacement de Madame PRADOS).

Les Rendez-vous sont à prendre dorénavant à l'accueil de la MSAP (Maison de Services au Public) au 05 57 96 96 70.

Email de contact : [claudie.gerald@conciliateurdejustice.fr](mailto:claudie.gerald@conciliateurdejustice.fr)

Pour rappel, Les conciliateurs, auxiliaires de justice, ont pour mission de permettre aux justiciables de trouver, par la voie de la conciliation, une solution à leur litige civil (ex : problèmes de voisinage, difficultés locataires/bailleurs, litiges liés au droit de la consommation ou au droit bancaire...) Leur intervention est gratuite et soumise à une obligation de secret et d'impartialité.



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU



Déménagement de l'Espace Emploi de la Communauté de Communes de Montesquieu, de la Maison de Services au Public (MSAP), de la Mission Locale des Graves et du PLIE des Graves (Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi) dans le bâtiment de la Maison Départementale et de l'Insertion (MDSI) à **Léognan, 15 cours Gambetta**. Ce déménagement permet de réunir les acteurs institutionnels et locaux de l'accompagnement social et de l'insertion, dans des locaux mieux adaptés pour l'accueil du public.

Renseignements complémentaires :

<https://www.cc-montesquieu.fr/vivre/emploi/espace-emploi-montesquieu>

## BUDGET PARTICIPATIF DE LA GIRONDE

« Agir dès maintenant ensemble face aux changements environnementaux et sociétaux. »

Parmi les 214 projets déposés depuis avril dernier par les jeunes du département de la Gironde, 82 ont été retenus dont un sur notre commune pour le Point Rencontre Jeunes, qui sera soumis au vote des Girondins et Girondines :

- **NASA : Nouvel Accueil Social Ayguemortais : Création d'un espace de vie sociale avec un café associatif, une recyclerie, un jardin partagé.**

*En novembre, c'est le moment de voter et défendre vos projets préférés sur la plateforme : [jeparticipe.gironde.fr](http://jeparticipe.gironde.fr) ; (tous les Girondins(ines) peuvent voter, sans condition d'âge ni de nationalité.*

**Les projets ayant recueilli le plus de points seront réalisés par le Département dans un délai de 2 ans, dans la limite de l'enveloppe de 700 000 € dédiée au dispositif.**

